Commission locale de l'eau Scarpe aval

Vendredi 16 décembre 2022

de 9h30 à 12h00, Landas

Les comptes-rendus, diaporamas et dossiers de séance des réunions de la CLE sont téléchargeables sur Gest'eau (https://www.gesteau.fr/sage/scarpe-aval rubrique « Documents »).

ORDRE DU JOUR

- 1. Remplacement de l'animatrice SAGE
- 2. Retour sur l'année 2022
- 3. Compatibilité du SAGE avec le SDAGE
- 4. Projection 2023
- 5. Points divers

LISTE DES PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

(collège des élus – 10 présents + 5 pouvoirs = 15 membres représentés sur 23)

Structure	Prénom et NOM			
Syndicat mixto do gostion du Dare natural régional Scarno Escaut	M. Simon LESUR			
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	M. Didier VAN POUCKE			
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	Mme Stéphanie HUGUES			
Communaute d'Aggionneration de la Porte du Hamaut	M. André DESMEDT (excusé)			
Dougisis Agglo	M. Jean-Paul FONTAINE			
Douaisis Agglo	Mme Edith BOUREL			
Communauté de Communes Pévèle Carembault	M. Georges SANT			
Communaute de Communes Pevele Carembauit	M. Jacques DELMOTTE			
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	M. Jean-François DALY			
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale « Grand Douaisis »	M. Raphaël AIX (excusé)			
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	M. Hervé BROUILLARD (excusé)			
Condicat des Miliano Asustinues et de la Dréventien des Incordations	M. Marc DELECLUSE (excusé)			
Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations	M. François-Hubert DESCAMPS			
Département du Nord	M. Jean-Luc DETAVERNIER (excusé)			
Simouv – Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Valenciennois	M. Waldemar DOMIN (excusé)			
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Lille Métropole	M. Michel DUPONT (excusé)			
SIDEN SIAN Noréade Fau et Assainissement	Mme Danielle MAMETZ (excusée)			
SIDEN SIAN NOTEAUE EAU Et ASSAIIIISSEMENT	M. Paul RAOULT (excusé)			
Région Hauts-de-France	M. Jean-Michel MICHALAK			

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (collège des usagers – 6 présents sur 12)

Structure	Prénom et NOM
Chambre d'agriculture régionale	M. Jean-Luc GRAS

Structure	Prénom et NOM		
	M. Nicolas DEBRABANT (excusé)		
CCI Grand Lille - Hauts-de-France	M. Régis MARTIN		
Centre Régional de la Propriété Forestière	M. Valentin HIGUET (excusé)		
Fédération départementale de pêche	M. Pierre GRUSZECKI		
Nord Nature Environnement	M. Jean-Claude LEGRAND		
Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON)	aturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) M. Richard GAJOCHA		
Office de Tourisme CAPH	M Frédéric RICHARD		
Bio en Hauts-de-France	Mme Emilie DELMOTTE (excusée)		

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat (collège de l'Etat - – 6 présents sur 9)

Structure	Prénom et NOM		
Préfet du Nord, Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie	M. Olivier PREVOST		
Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) du	M. Damien ALCUTA		
Nord			
Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)	M Jean-Philippe KARPINSKI		
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Mme Fabienne POIX		
(DRAAF)			
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du	M Laurent LEJEUNE		
Logement (DREAL)			
Voies Navigables de France (VNF)	M Gérald DELANNOY		

Soit : 27 membres représentés sur 44

Invités:

Structure	NOM	Prénom	
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	CARDOT	Olivier	
Communauté d'agglomération de la Porte du	HOYAU	Matthieu	
Hainaut			
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	LEFORT	Tangui	
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	THURETTE	Aurélien	
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	VANDENDRIESSCHE	Mathilde	
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	ZARLENGA	Isabelle	
SIDEN SIAN Noréade Eau et Assainissement	LAMBIN	Jean-Marc	
Animatrice du SAGE Scarpe-Aval à compter du 27	LAFONTAINE	Adeline	
février 2023			

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Jean-Paul FONTAINE introduit la séance en remerciant les participants de leur présence puis en annonçant l'ordre du jour.

1. Remplacement de l'animatrice SAGE

Jean-Paul FONTAINE revient sur le départ de Julie Di-Nella et explique les raisons de la durée de la vacance du poste : première annonce infructueuse, nécessité de délibération modificative du comité syndical du Parc pour pouvoir recruter un fonctionnaire de catégorie B, délai administratif pour une procédure de détachement. Il remercie l'équipe du Parc et tout particulièrement Tangui LEFORT et Aurélien THURETTE pour l'intérim, en surplus de leurs missions, afin d'assurer les impondérables de l'animation d'un SAGE (examen des dossiers lorsque la CLE a été sollicitée pour avis, réunions du bureau de la CLE et de la CLE, organisation de la conférence en partenariat du SMAPI sur l'urbanisme et les risques d'inondation, étude du BRGM, cahier des charge et consultation des entreprises pour l'étude hydraulique du marais de Fenain, rédaction du bilan 2022, préparation du programme d'actions 2023, procédure de recrutement, participation aux réunions...).

Enfin, **Adeline LAFONTAINE**, animatrice du SAGE Scarpe-aval à compter du 27 février et participant à cette réunion de la CLE, se présente aux participants.

Le poste d'animateur(rice) SAGE sera pourvu à compter du 27 février 2023.

2. Retour sur l'année 2022

Le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eaux (CARE) (diapositives 4 à 8)

La présentation est assurée par Mathilde Vandendriessche, recrutée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour appuyer Stéphanie Gondry dans l'élaboration du CARE. Stéphanie Gondry, actuellement en arrêt maladie, reprendra ses fonctions en début d'année 2023.

Jean-Philippe KARPINSKI explique les motivations de l'AEAP de faire transiter les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) vers les Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE). Cette transition s'inscrit dans une démarche continue pour laquelle les ORQUE ont beaucoup apporté dans la gouvernance et la sensibilisation. Cependant, les résultats en matière de qualité des eaux restent insuffisants. Les CARE devront être plus opérationnels avec une plus-value mesurable par le biais d'indicateurs pertinents et ajuster à chaque contexte local. Il faut viser l'efficience et prioriser les actions qui auront le plus d'impact sur la qualité de la ressource.

Jean-Paul FONTAINE indique qu'il s'agit d'un projet collectif et que les résultats ne doivent pas être de l'unique responsabilité de la structure animatrice. Il sera important que chaque partenaire s'engage et respecte ses engagements.

Jean-Claude LEGRAND revient sur le cas de la Fontaine d'Haveluy où un disfonctionnement de l'assainissement persiste avec atteinte au milieu naturel. Jean-Marc LAMBIN informe des travaux en cours sur ce zonage pour résoudre ce problème. Il partage également les propos de Jean-Paul FONTAINE sur une législation parfois trop coercitive et qui évolue trop rapidement pour être traduite opérationnellement. Jean-Philippe KARPINSKI réagit également sur ce cas concret mettant en évidence les relations entre l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et la GEMAPI et indique que ce secteur est considéré comme prioritaire pour l'Agence de l'Eau et son soutien financier.

Une information régulière de l'avance du CARE sera faite aux membres de la CLE.

<u>L'étude hydraulique du marais de Fenain</u> (diapositive 9)

Cette étude a été présentée en CLE du 16 décembre 2021. Elle accompagne des travaux sur un ouvrage hydraulique afin d'en optimiser la gestion pour retenir au maximum l'eau dans la zone préservée du marais tout en intégrant les craintes de la profession agricole qui a cultivé et drainé des parcelles dans ce même marais.

Deux consultations des entreprises ont eu lieu en 2022 et toutes deux se sont avérées infructueuses. Il est proposé d'augmenter le budget fléché pour cette étude (cf. 4. Présentation du programme d'actions 2023) et d'en repréciser le cahier des charges.

Les avis réglementaires (diapositives 10 et 11)

Jean-Paul FONTAINE revient sur des dossiers pour lesquels la CLE a dû rendre un avis dans des délais extrêmement contraints et compliquant la consultation des membres de la CLE. Il remercie les services de l'Etat de bien vouloir solliciter la CLE le plus en amont possible. Plusieurs avis ont été assortis de réserves, il ne s'agit pas pour autant d'une opposition aux activités économiques. Il exprime son regret quant à l'application de la stratégie ERC qui aboutit trop souvent à de la compensation, compensation pour laquelle la CLE a besoin d'une vision globale sur le bassin. L'information est accessible via geoportail, mais nous devons être sûrs de son actualisation régulière. Il interroge également les services de l'Etat quant au contrôle du respect des arrêtés préfectoraux pris quand il y a compensation. Damien ALCUTA indique que la DDTM pourra transmettre les informations à la CLE. Pour la distillerie Gayant, le porteur de projet n'a pas retenu la suggestion de tenir un comité de suivi des mesures compensatoires. La CLE a renouvelé cette suggestion dans son avis final adressé à l'autorité environnementale.

Laurent LEJEUNE précise que la compensation doit être maintenue tant qu'il y a impact sur la zone initiale. Les contrôles reviennent à la police de l'Eau. Il invite la CLE à remonter les besoins de contrôle.

Didier VAN POUCKE réagit à la présentation des conditions de compensation reprises au SDAGE et insiste sur la nécessité de compenser dans le même bassin versant en cas de destruction de zones humides. Jean-Marc LAMBIN indique que Noréade a toujours la volonté de compenser au plus proche de la zone projet. Cependant, il fait part de la difficulté de trouver des terrains pour la compensation et exprime le besoin d'avoir un atlas des zones pouvant être supports de compensation.

Jean-Claude LEGRAND revient sur les trente ans d'autorisation d'exploiter reprises aux arrêtés préfectoraux, période trop longue pour prendre en compte le changement climatique. Laurent LEJEUNE informe la CLE du travail en cours à la DREAL sur le sujet. Les plus gros préleveurs doivent mener une étude pour réduire leur consommation d'eau. Cette étude doit être achevée sous 9 mois et permettra de modifier en conséquence les arrêtés d'autorisation. Cette étude concerne aussi bien les entreprises utilisant leurs propres forages que celles raccordées au réseau collectif.

Situation budgétaire (diapositives 14 et 15)

La consommation budgétaire est à 66% du prévisionnel. Cet écart s'explique essentiellement par l'absence de recrutement d'un technicien, par le marché infructueux pour l'étude hydraulique du marais de Fenain et par les publications repoussées en l'absence d'un(e) animateur(rice) pour le SAGE.

La convention triennale de partenariat avec les EPCI arrive à son échéance avec également une sousconsommation (59%). Toutefois, ce delta sera précieux et même indispensable à la mise en œuvre du programme d'actions 2023. Les EPCI ont été officiellement sollicités pour renouveler ce partenariat pour la période 2023-2025.

3. Compatibilité du SAGE avec le SDAGE (diapositives 16 à 20)

Les SAGE disposent de trois ans pour se mettre en compatibilité avec le SDAGE révisé. Les récentes évolutions réglementaires font que les procédures de modification et de révision d'un SAGE sont maintenant très similaires. Il ne sera donc pas nécessaire de reconduire une enquête publique.

Le SAGE a été révisé peu de temps avant le SDAGE, il est déjà compatible avec celui-ci en de nombreux points. Le travail à mener concernera les dispositions suivantes :

- Réalisation de la cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (orientation A-5.1);
- Identification des actions à mener sur les zones humides selon les trois critères déjà existants dans le SDAGE actuel (orientation A-9.1);
- Réflexion sur la mise en œuvre de la disposition A-9.5 concernant la doctrine ERC (orientation A-9.5);
- Réflexion et mise en place d'un PTGE et de répartition de la ressource ainsi que la détermination des volumes disponibles (disposition B-2.3).

Cette nécessaire mise en compatibilité est intégrée dans le programme d'action 2023 présenté ci-dessous.

4. Présentation du programme d'actions 2023 (diapositives 22 à 27)

Cartographie des zones humides

Le travail à mener concerne une seule des trois catégories reprises au SDAGE, à savoir les zones humides à restaurer. En effet, le travail effectué lors de la révision du SAGE a abouti à la production d'une cartographie de points restant à affiner (mesure 15 du PAGD).

Il est proposé de rencontrer les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour identifier précisément les attentes notamment pour l'évaluation des fonctionnalités des zones humides, d'associer les membres de la CLE par le biais de la commission « zones humides et aquatiques » pour formaliser et valider un cahier des charges pour consultation des entreprises.

Gestion durable de la ressource en eau

Une stratégie similaire sera transposée pour cette action avec une phase de bibliographie, de consultation d'experts et de recueil d'expériences ; une association des membres de la CLE via la commission « partage de la ressource », la formalisation d'un cahier des charges puis une consultation des entreprises.

Un rétroplanning est présenté (diapositive 26) avec l'ambition d'engager les deux actions ci-dessus avant mi-2024.

Un budget estimatif est présenté en diapositive 27 qui a été assorti des corrections présentées ci-après.

Dépenses pr	évisionnelles SAGE	Montant (en euros T.T.C.)	Participation Agence de l'eau	Participation PNR Scarpe- Escaut	Participation préleveurs d'eau	Participation EPCI
L'équipe du SAGE	1 poste d'animateur	50 000,00	35 000,00	15 000,00		
	Publications	5 700,00	2 850,00			2 850,00
	Site internet	3 000,00	1 500,00			1 500,00
	Animation grand public "eau et sol"	3 710,00	1 855,00			1 855,00
Des actions de sensibilisation	Journée de sensibilisation	3 000,00	1 500,00			1 500,00
	Etude BRGM : interraction milieux humides et nappes souterraines	21 960,00				21 960,00
	Augmentation de l'enveloppe pour					
	l'étude hydraulique du marais de					
	Fenain					6 500,00
	Etude volume maximal prélevable -					
Mise en œuvre du SAGE	phase 1 "Etat des lieux et diagnostic"	150 000,00	75 000,00			75 000,00
TOTAL TTC (€) pour le SAGE Scarpe aval		237 370,00	117 705,00	15 000,00		111 165,00

Corrections apportées :

<u>Etude BRGM</u>: interaction milieux humides et nappes souterraines → les 21 960 euros sont supportés par la participation des EPCI comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient déjà financièrement le programme par le biais d'une convention spécifique (70% du montant total de 244 000 € TTC).

<u>Etude hydraulique du marais de Fenain</u>: intégration d'une enveloppe supplémentaire aux 9 408 euros provisionnés en 2022 (cf. 2. Retour sur l'année 2022).

Ce programme d'action pourra être mis en place grâce au report du soutien financier des EPCI de la convention 2022-2024.

Reste de la convention EPCI 2020-2022 : 61 472,86 euros Participation financière des EPCI 2023 : 50 000 euros

Total: 111 472, 86 euros

Jean-Philippe KARPINSKI fait part d'une demande de l'Agence de l'Eau à intégrer au programme d'actions 2023. Chaque structure animatrice de SAGE devra choisir une masse d'eau qui la concerne et en identifier tous les impacts. Il s'agit d'un travail préparatoire à l'écriture du XIIème programme de l'Agence.

5. Points divers (diapositive 28)

Lancement d'une étude hydraulique de la Scarpe moyenne et aval en 2023, pilotée par la DDTM avec pour objectif d'acquérir la connaissance pour améliorer la gestion hydraulique de ces voies d'eau. Elle étudiera non seulement les aléas débordement de cours d'eau mais également le ruissellement des eaux pluviales, les remontées de nappes et les interactions nappe-rivière. La CLE sera associées au différentes étapes de sa mise en œuvre. L'étude permettra entre autres de conclure sur l'intérêt ou non de la mise en place d'un PPRi de bassin à l'échelle du bassin de la Scarpe afin de répondre aux objectifs de la SLGRI du TRI de Douai.

Prochains rendez-vous:

Commission Locale de l'Eau le 10 mai 2023.